

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-LÉONARD**

-----  
Séance du lundi 17 mars 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

**QUESTION N° 04 :**

**Fonds solidarité logement**

Chaque année, le centre communal apporte son aide au F.S.L (Fonds Solidarité Logement) qui accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives.

Le montant de la participation en 2024 était établi sur la base de 0.76€/habitant.

La commission du centre communal d'action sociale est invitée à délibérer pour :  
- autoriser la poursuite du partenariat sur la base indiquée ci-dessus soit 0.76€/habitant

La dépense est prévue au Budget Primitif 2025.

*Adopté à l'unanimité.*

Signature du président	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		18/03/2025